

## **AUGMENTATION** de l'allocation d'aide à l'emploi

Une bonne nouvelle pour les personnes qui s'engagent dans une démarche vers l'emploi !

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, le montant de l'allocation d'aide à l'emploi passera de 30 \$ à 45 \$ par semaine par personne. De plus, un supplément de 25 \$ par semaine s'ajoutera pour les chefs de famille monoparentale.

L'allocation d'aide à l'emploi est versée par Emploi-Québec aux personnes qui participent à certaines mesures offertes par les services publics d'emploi, comme la Mesure de formation de la main-d'œuvre et les Projets de préparation à l'emploi (sauf le volet Entreprises d'insertion).

L'augmentation du montant de l'allocation d'aide à l'emploi ne diminuera pas l'aide financière de dernier recours accordée, puisque l'exemption mensuelle applicable à cette allocation sera également haussée, s'établissant à 195 \$ par personne ou à 304 \$ pour les chefs de famille monoparentale.

*Suite »*



## L Le Pacte pour l'emploi

Avec le Pacte pour l'emploi, le gouvernement du Québec veut faciliter l'intégration à l'emploi des personnes en développant leurs compétences et en les soutenant davantage, entre autres grâce à l'augmentation de l'aide financière versée aux personnes qui participent à certaines mesures d'aide à l'emploi.

## P Pour plus de renseignements

Vous pouvez vous adresser à votre centre local d'emploi ou communiquer avec le Bureau des renseignements et plaintes aux numéros suivants :

- Si vous habitez la région de Québec

**418 643-4721**

- Ailleurs au Québec, sans frais

**1 888 643-4721**

**[www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca)**

## Mise en garde

Ce document d'information ne peut être utilisé pour interprétation légale ou juridique.

(2008-06)

